



Légi-arm

N°9

L'Union Française des amateurs d'Armes est une association loi de 1901. Elle a été fondée en 1979. L'objet social de ses statuts est notamment « avoir une action de concertation avec les pouvoirs publics pour tenter d'améliorer le sort des amateurs d'armes. Élaborer le statut juridique de l'amateur d'armes... ». Elle communique mensuellement dans la *Gazette des Armes* et journalièrement au travers de son site Internet.



Édito

Ces dernières années, l'UFA est sortie du confort de son site web et pour plonger au cœur de la vraie vie. Celle des tireurs en les rencontrant sur les clubs de tir, des collectionneurs en développant ses actions sur les bourses aux armes et des chasseurs en étant présents sur des manifestations comme le **Game Fair**.

A ces actions auprès des usagers il faut ajouter les rencontres avec le **SCAE** et tous les décideurs des diverses branches de l'armurerie : centres de formations, enseignants, fabricants, importateurs, armuriers et organismes professionnels.

Un travail considérable qui s'ajoute à la gestion du quotidien. Un quotidien qui consiste à aiguiller les usagers perdus dans les méandres du **SIA**, à répondre à des questions de réglementation ou à tendre la main à des membres de l'UFA englués dans des procédures qui tendent à les conduire vers le **FINIADA**.



Notre petite équipe est sur tous les fronts, sans répit. Mais elle veille au grain en toutes circonstances, soutenue par les délégués en région, et portée par les courriers de remerciements de nos adhérents qui soulignent l'efficacité de notre assistance lorsque le besoin s'en fait sentir.

Élargir notre audience est une de nos priorités. Pourquoi ? Tout simplement pour convaincre plus de tireurs, de chasseurs et de collectionneurs à nous rejoindre. Pour avoir plus de poids lorsque nous négocions avec les décideurs sur des textes qui peuvent



L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UFA (AGO) se tiendra dans la casemate basse de la Citadelle de Belfort à partir de 14 heures. Les adhérents seront invités à visiter le Musée à partir de 10 heures et le repas se prendra dans le restaurant de la Citadelle. Les convocations seront envoyées en août.

impacter l'avenir des utilisateurs. On me dit souvent, j'hésite à rejoindre l'UFA car j'ai peur « d'être fiché » comme détenteur d'une arme à feu. Mais soyons clair si vous êtes adhérent d'un club de tir, si vous avez acheté des armes ou des munitions chez un armurier ou sur le net, si vous êtes inscrit dans une société de chasse ou que vous avez participé comme exposant dans une bourse aux armes, vous êtes déjà connu des forces de l'ordre. Adhérer à l'UFA n'est ni un risque ni une contrainte, c'est une façon de soutenir la communauté des amateurs légaux d'armes à feu pour que tout un chacun puisse continuer à détenir et à utiliser des armes pour le sport, la collection ou le goût de l'histoire. Ce numéro de *Légi Arm*, fait un tour d'horizon de nos activités et de nos rencontres. Vous y découvrirez les interviews de Michel Baczyk, Président de la **FFTir** et d'Yves Gollety, président de la chambre syndicale nationale des armuriers. Mais aussi une chronique sur un débarquement oublié et l'annonce de notre colloque Arme et Patrimoine, destiné à changer le regard des autorités et de nos compatriotes sur l'objet des passions qui nous animent.

Jean-Pierre Bastié
Président de l'UFA

Sommaire

- Page 2
Édito
- Page 3
Colloque Arme et Patrimoine
- Page 4
Rencontre avec le Président de la FFTir
- Page 6
L'UFA au Lycée Fourneyron
- Page 8
SIA : la révolution numérique
- Page 12
Le Banc National d'Épreuve de St Étienne
- Page 14
Rencontre avec Yves Gollety, Président de la Chambre Syndicale des Armuriers
- Page 17
Le Débarquement Oublié
- Page 19
Remise des armes aux musées

Sur www.armes-ufa.com, vous trouverez tous les articles qui répondent à vos questions sur la réglementation des armes, nos analyses et l'actualité des armes, les conditions d'adhésion à l'UFA.

Légi-arm est une publication destinée aux adhérents de l'Union Française des amateurs d'Armes, association loi de 1901
Adresse postale : BP 55122 - 31504 TOULOUSE CEDEX 5 - Siège social : 27 avenue du Cimetière - 31500 TOULOUSE
SIRET : 425 380 342 00039 - RNA W382001891 - TVA intracommunautaire FR17425380342 - RIB : FR76 1680 7004 3336 8593 3821 380 - CCBPFRPPGPRE

Directeur de publication : Jean-Pierre Bastié (président de l'UFA) - jpbastie@armes-ufa.com - Publié le 1er juillet 2024, dépôt légal à la même date.

Ce numéro est gratuit pour les adhérents. Parution deux ou trois fois par an, selon l'actualité. ISSN (en cours d'attribution). Il est possible de consulter les numéros précédents sur <https://www.armes-ufa.com/rubrique642>

Imprimé par : S2E

Colloque Arme & Patrimoine

Jean-Pierre Bastié, Président de l'UFA

La France compte aujourd'hui 5 millions de propriétaires légaux d'armes de loisirs qu'ils soient chasseurs ou tireurs sportifs, mais aussi près de 50 000 collectionneurs et reconstitueurs.

A ce chiffre il faut ajouter près de 800 armureries, sans oublier les sous-traitants, les grossistes et les importateurs.

Cet écosystème est souvent en butte à des attaques médiatiques d'origines diverses, liées à la méconnaissance de cet univers. La rigueur et le respect de la réglementation sont les piliers de ces professions qui permettent à l'art et l'industrie de se développer.

L'Union Française des amateurs d'Armes représente aujourd'hui près de 28 000 adhérents, membres actifs et clubs confondus. Elle œuvre pour la promotion de l'arme comme objet de loisirs, mais aussi pour le respect de l'objet patrimonial.

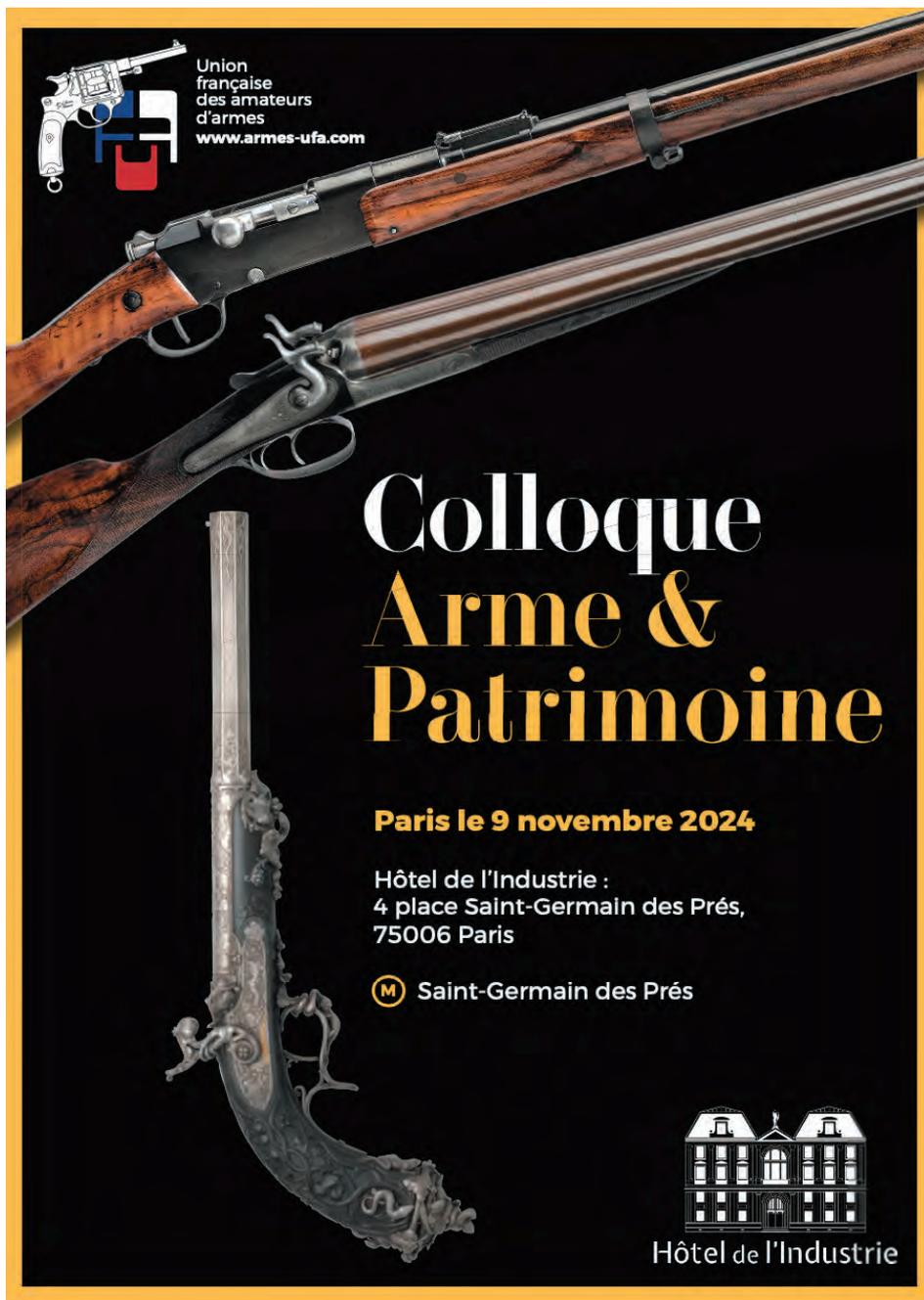
Le 9 novembre 2024 l'UFA organise à Paris, dans les salles historiques de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, un colloque intitulé « **Arme et Patrimoine** » qui a pour but de valoriser l'influence historique des armes dans notre société.

Le programme est en cours d'élaboration il sera construit en parfait accord avec les intervenants. Mais sachez d'ores et déjà qu'il proposera plusieurs tables rondes en alternance avec des brèves qui rythmeront la journée.

Au regard de cet engagement, en faveur du patrimoine historique français, des armes de loisirs et de collection, l'UFA a sollicité de nombreux intervenants institutionnels, mais aussi des industriels, des négociants, des représentants de fédérations de chasse et de tir ainsi que la presse spécialisée.

Partant du principe que sans passé, le présent n'a pas d'avenir, il nous a paru intéressant d'ancrer la culture des armes dans l'histoire de la Nation, pour mieux défendre aujourd'hui la pratique du tir sportif, de la chasse et de la collection.

Voici un petit aperçu des thèmes susceptibles d'être présentés :



Union française des amateurs d'armes
www.armes-ufa.com

Colloque Arme & Patrimoine

Paris le 9 novembre 2024

Hôtel de l'Industrie :
4 place Saint-Germain des Prés,
75006 Paris

 Saint-Germain des Prés



Hôtel de l'Industrie

- Tir sportif, chasse, des traditions françaises
- Un patrimoine historique et industriel
- La collection d'armes en Europe
- Le Qui est qui, annuaire des arquebusiers ?
- Armes et métiers d'art
- Armes patrimoniales et sécurité
- Connaissance de la réglementation
- Comment le législateur peut-il soutenir la conservation du patrimoine armurier ?
- Valorisation des armes abandonnées à l'État
- Passion des armes de loisirs
- Le marché de l'arme de collection
- L'armurerie au XXI^{ème} siècle

Rencontre avec le Président de la FFTIR

Jean-Pierre Bastié, Président de l'UFA

Monsieur Baczyk, l'UFA est heureuse de vous accueillir pour évoquer le tir sportif et les actions menées par la FFTir en cette année olympique.

On pense souvent, à tort, que l'UFA n'est qu'une association de collectionneurs. Nos membres sont dans leur grande majorité, et depuis quelques années, des tireurs sportifs qui seront ravis de vous lire dans *Légi-arm*.



Michel Baczyk Président de la Fédération Française de Tir. © FFTir

UFA - Au vu de l'actualité, comment se passe la préparation des JO à Châteauroux ?

M. Baczyk - Les JO sont une belle aventure, mais ils ont nécessité des investissements importants, sur les fonds propres de la FFTir, en particulier pour la mise à niveau exigée par les nouvelles normes PMR (personne à mobilité réduite). Mais aussi pour répondre aux exigences du CIO concernant la pollution et en particulier pour le stand de plateaux. On nous a demandé de récupérer le plomb tiré et pour ce faire il a fallu faire un drainage pour évacuer les eaux de ruissellement, installer un revêtement synthétique pour capter le plomb et acquérir une machine qui assure la collecte de la grenaille tous les soirs à la fin de séances de tir.

En marge de ces investissements nous avons été particulièrement déçus par la gestion de la billetterie.

Sur l'ensemble des billets mis en vente soit environ 4 500 places pour les JO et 1 500 pour les JOP (pas de tir de plateau en paralympique) toutes les

places ont été vendues à l'ouverture de la billetterie ; achetées, soit par des organismes partenaires des Jeux, soit par des pays étrangers ou des collectivités territoriales locales.

En fin de compte la Fédération qui en avait commandé environ 400 n'a pas pu en obtenir comme elle le souhaitait. C'est un regret que nous avons pour nos tireurs sportifs qui ont financé la construction de ce stand de tir et qui ne pourront malheureusement pas voir les JO sur place.

UFA – Sur le plan sportif quelles sont vos attentes en termes de podiums pour ces JO ?

M. Baczyk - En termes de médailles je suis assez optimiste car depuis 4 ans, nous avons obtenu d'excellents résultats aux niveaux européen et mondial. Lors de la Coupe du Monde à Bakou, une de nos championnes au pistolet, Camille Jedrzejewski, a remporté le titre et on ne compte plus les performances de nos athlètes qui accumulent les titres depuis plusieurs années. Donc pour moi les objectifs, au minimum, seraient au moins

3 médailles aux Jeux Olympiques valides et trois médailles aux Jeux Olympiques paralympiques, ce qui ne serait pas mal.

UFA - Beaucoup de clubs ont des difficultés pour se maintenir face aux soucis générés par certaines municipalités ou le voisinage. Comment la FFTir peut-elle leur venir en aide ?

M. Baczyk - Oui il y a plusieurs aspects. Le premier que l'on rencontre le plus souvent est lié à des nuisances sonores, quand des habitations se construisent autour d'un stand de tir qui existe depuis près de 100 ans. Malheureusement il y a souvent des plaintes et la FFTir dispose d'un spécialiste assermenté qui assure le relevé des mesures sonores suivant une norme NFC spécifique aux stands de tir. Il fait un excellent travail et c'est la fédération qui finance en général ces études malgré un coût élevé, près de 20 000 € à chaque intervention. La FFTir peut aussi déployer une protection juridique et son avocat fédéral en cas de nécessité. Ces

Les résultats sont excellents tant au niveau européen que mondial avec de bons espoirs de médailles pour les JO.
© FFTir



Le CNTS de Châteauroux va accueillir les épreuves olympiques de tir.
© FFTir – cap7 média



quatre dernières années, elle a aussi contribué à des travaux d'insonorisation en soutenant financièrement une quinzaine de projets dans les petits clubs.

Enfin, la nouvelle loi sur les troubles du voisinage devrait concourir au maintien des clubs confrontés à ces difficultés.

UFA – Les clubs de tir peuvent-ils faire face à des demandes d'adhésion de plus en plus nombreuses ?

M. Baczyk – Effectivement, nous avons remarqué que les résultats sportifs aux plus hauts niveaux génèrent une augmentation du nombre de licences. En général, plus de 10 % les années qui suivent les Jeux Olympiques. C'est une véritable problématique pour la Fédération à l'heure actuelle car nous en sommes aujourd'hui à 273 000 licenciés. Ce qui annonce des chiffres de l'ordre de 275 000 adhérents en fin de saison. Soit 20 000 de plus que la saison précédente. C'est considérable. En revanche, les stands de tir ont plus tendance à fermer qu'à ouvrir ce qui génère des listes d'attente plus ou moins longues suivant les régions.

UFA - Face à l'évolution des attentes des jeunes adolescents, que peut envisager la FFTir pour continuer à intéresser les jeunes au tir et créer un vivier à même d'assurer une relève solide ?

M. Baczyk - Il y a une belle évolution depuis quelques années. On voit de plus en plus d'écoles de tirs s'ouvrir dans les clubs. Cette année le championnat de France des écoles de tir a rassemblé 1 500 jeunes.

Mais ce qui a surtout changé depuis une dizaine d'années, c'est que le tir sportif entre dans les écoles avec, et c'est nouveau, des sections sportives de tir en Île-de-France, en Alsace, en Aquitaine...

Il y a maintenant des opérations portes ouvertes dans les écoles primaires avec des démonstrations de tirs à l'arme laser. Pour l'enseignement secondaire, les armes à plomb sont autorisées, mais pas pour les primaires.

La FFTir a aussi des partenariats avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport scolaire du Secondaire (UNSS).

Toujours
spectaculaire,
le tir aux armes
anciennes offre
un véritable
spectacle
télévisuel.
© FFTir



C'est très motivant et de plus en plus de jeunes arrivent maintenant dans les clubs.

UFA - La FFTir travaille-t-elle à la manière d'améliorer la présentation télévisuelle des concours de tir sportif ?

M. Baczyk - Le tir est plus présent que par le passé sur les chaînes télés. En particulier sur la TNT avec l'Équipe 21 ou le Sport en France. Mais aussi sur FR3 en particulier avec l'approche des JO. La FFTir a aussi sa chaîne sur YouTube (FFTIR TV).

Pour les chaînes nationales c'est plus difficile. Certaines sont assez réticentes quand il s'agit de tir sportif, mais elles n'hésitent pas à appeler dès qu'il y a un fait divers impliquant une arme à feu.

UFA- Comment réagit la FFTir face à des reportage partisans et anti-armes comme celui diffusé sur la chaîne Arte le 6 mars dernier ?

M. Baczyk - Ça dépend, si la fédération est directement concernée j'interviens et je demande un droit de réponse. Nous avons maintenant un service communication très performant qui peut intervenir également.

UFA - Est-ce que la FFTir est consultée lorsqu'une évolution réglementaire est envisagée par le ministère ?

M. Baczyk - Oui par exemple pour la mise en place du SIA et du développement du logiciel nous avons toujours été consultés et nous y avons travaillé. On nous demande régulièrement notre avis et nous avons de très bonnes relations avec le directeur du SCAE.

UFA - Vous aviez évoqué rechercher des axes d'amélioration pour le renouvellement des licences. Malgré une année très chargée, avez-vous pu avancer sur ce sujet ?

M. Baczyk - Oui nous allons ouvrir le renouvellement de la licence à partir du 15 août, le paiement se ferait à

partir du 1er septembre pour respecter une année pleine et le QR code de l'ancienne licence sera valide jusqu'au 15 septembre, c'est ce qui est prévu avec la société qui développe le logiciel ITAC et EDEN.

UFA - Sans les tireurs de loisirs licenciés la FFTir n'existerait pas. Comment trouver un juste équilibre entre les disciplines olympiques et le tir de loisir ?

M. Baczyk – La question fait débat depuis des dizaines d'années, je l'ai toujours entendu. Actuellement nous avons à peu près 20 % de licenciés qui font de la compétition dans les 12 disciplines de la FFTir et 80 % qui sont tireurs de loisirs. Le TAR en a ramené d'ailleurs beaucoup vers la compétition.

Il faut un bon équilibre entre ces deux catégories de tireurs, mais aussi être pédagogue car il faut bien comprendre que c'est grâce aux actions des compétiteurs que la pratique du tir peut perdurer et que les tireurs de loisirs ont accès à leurs armes. Après, il faut partager et ne pas avoir peur d'investir aussi du côté des tireurs de loisirs que ce soit en matériel, en munitions... C'est au niveau des clubs que l'équilibre doit se trouver. Je ne pense pas qu'il y ait des gros soucis. Il y en a peut-être eu à une époque, mais je pense qu'aujourd'hui la cohabitation est assez sereine.

UFA - Les demandes gérées par l'UFA concernant des tireurs ou des clubs de tir constituent près de 80% de nos activités. Quel partenariat pourrait-on imaginer entre la FFTir et l'UFA ?

M. Baczyk – Je pense que l'on pourrait envisager de travailler sur des projets communs : reportages, documents, échanges d'informations, tant dans le domaine des armes modernes que des armes anciennes.

J'apprécie particulièrement votre travail sur la réglementation et tout ce que vous apportez pour la rendre compréhensible à tous.

L'UFA au Lycée Fourneyron

Jean-Pierre Bastié, Président de l'UFA

Le 7 février dernier, une délégation de l'UFA s'est rendue au Lycée Fourneyron, à Saint-Etienne, pour rencontrer les futurs armuriers en formation.

Le but de ce déplacement était d'assurer une journée de formation et d'échanges.

Une trentaine d'élèves sur les quarante-quatre en cours de formation étaient présents, soit trois classes de différents niveaux accompagnées de plusieurs de leurs professeurs. Les autres étudiants étaient en stage et n'avaient pu se libérer.

COURS ET ÉCHANGES

La matinée a commencé pour l'UFA par une visite des nouveaux locaux de la section armurerie qui dispose depuis près d'un an de locaux entièrement rénovés, mais aussi de matériels très performants. C'est Jean-Pierre Bastié, associé à Jean-Jacques Buigné qui a eu le plaisir d'ouvrir cette session de formation avec 2 heures de cours sur l'évolution de l'armement portatif, des origines au premier conflit mondial. Après une pause déjeuner partagée avec les enseignants, les cours ont repris dans l'après-midi avec une intervention de Michael Magi consa-



Les amis du musée de St-Étienne en ont profité pour tourner une vidéo.



L'UFA a décidé de transmettre son savoir à la nouvelle génération d'armuriers. Et surprise, ils étaient déjà bien instruits sur la réglementation, les professeurs ayant bien rempli leur rôle. Et nous avons passé un moment agréable avec des jeunes bien passionnés.

crée à la réglementation. Puis Jean-Pierre Bastié et Jean-Jacques Buigné ont repris la main pour présenter la nouvelle doctrine « armes historiques de collection » (AHC).

La plupart des étudiants étant aussi des utilisateurs, tireurs sportifs ou chasseurs, les échanges ont été riches et nombreux.

Beaucoup de questions ont porté sur la réglementation, son élaboration et l'arbre décisionnel qui conduit à la proposition d'un texte et à son éventuelle adoption. La question de la participation de l'UFA dans les discussions autour de la réglementation a aussi été abordée, comme les responsabilités des professionnels en tant que tiers de confiance, et l'inscription au FINIADA qui s'est manifestée dans les discussions comme un spectre menaçant qui plane au-dessus de chaque amateur d'armes.



Après notre participation au trophée des arquebusiers et à la remise des outils par la fondation Verney-Carron, c'est la troisième fois cette année que nous nous rendons à la section armurerie du lycée Fourneyron. Une nouvelle occasion de saluer le formidable travail des formateurs et la passion des élèves pour leur futur métier.

DE BELLES RENCONTRES

Pour l'UFA, cette journée a été celle de belles rencontres. Des rencontres avec les étudiants, mais aussi leurs professeurs animés d'une véritable passion pour ce métier de tradition et d'une grande envie de transmettre.

Le hasard a fait que plusieurs membres des amis du musée d'art et industrie étaient aussi présents, pour préparer un documentaire sur la section armurerie. Nous avons pu partager avec eux en fin de journée et apprécier le travail de ces bénévoles pour préserver la mémoire de l'armurerie stéphanoise.



Les bonnes réponses ont été récompensées avec des goodies de l'UFA et certains élèves ont "cumulé".



A l'issue de nos interventions, nous avons été très entourés par les élèves.



Pour adhérer ou ré-adhérer à l'UFA

SIA : la révolution numérique

Michaël Magi, Vice-Président de l'UFA

C'est le 27 février 2024, depuis le Centre National de Tir Sportif (CNTS) de Châteauroux, que le ministère de l'Intérieur, avec la Fédération Française de Tir (FFTir), a choisi de présenter le très attendu lancement officiel du Système d'Information sur les Armes (SIA) pour les tireurs sportifs.

Plus de 500 personnes (représentants du Ministère de l'Intérieur et de la FFTir, présidents de ligues, athlètes de haut niveau, acteurs de l'écosystème des armes, etc.) étaient invitées pour l'occasion dans ce « temple » du tir sportif et site olympique pour l'édition des Jeux Olympiques Paris 2024.

Gabriel Flory, membre du CA de l'UFA était également présent sur place pour représenter l'association. L'évènement a été retransmis en direct sur la chaîne Youtube de la FFTir et est depuis disponible en rediffusion.

Cela a été l'occasion pour le Service Central des Armes et Explosifs (SCAE) de présenter les différentes briques interconnectées que comporte le SIA¹ :



Michel Baczyk, président de la FFTir, lors de sa présentation est entouré par Julie Mercier directrice du DEPSA, Jean Simon Mérandat alors chef du SCAE et Alain Joly 1er vice-président de la FFTir.

• Le Référentiel Général des Armes

(RGA), une sorte de catalogue qui répertorie tous les modèles d'armes détenues en France, avec leurs caractéristiques (calibre, dimensions, marque, modèle, etc.) et leur catégorie réglementaire (A, B ou C, les armes de catégorie D n'étant pas concernées). Il contient actuellement près de 60 000 entrées.

• **Un portail détenteur**, où l'on retrouve notamment le râtelier numérique, qui permet pour chaque détenteur de lister les armes qu'il possède, d'en déclarer de nouvelles (trouvées ou héritées), de faire et suivre les demandes d'autorisation de détention pour les armes de catégorie B, de générer une carte européenne d'armes à feu numérique, etc.

• **Un portail pour les professionnels**, aussi appelé *Livre de Police Numérique* (LPN), qui permet aux armuriers de gérer leurs stocks et les mouvements d'armes (dépôt, réparation, vente, etc.) ainsi que de savoir si un acquéreur est bien auto-



Suivre la présentation sur le site de la FFTir

risé pour le matériel demandé (c'est à dire qu'il a un titre de détention valide, une licence de tir par exemple, qu'il a bien une autorisation de détention s'il s'agit d'un achat en catégorie B, qu'il a bien du quota restant pour les munitions, etc.).

• **Un portail administration** accessible notamment aux préfetures pour gérer les dossiers et les armes des détenteurs, ainsi que les demandes d'autorisation de détention pour la catégorie B.

• **Le Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition de Détention d'Armes (FINIADA)**. L'inscription dans ce fichier déclenche automatiquement une invalidation de la licence de tir ou du permis de chasser, l'impossibilité d'acquérir de nouvelles armes et une alerte pour la préfecture qui demandera aussitôt un dessaisissement des armes détenues. Ce fichier contenait 120.000 personnes en 2023, et il y aurait environ 20.000 nouvelles inscriptions chaque année.

Attention aux arnaques !

Il est tout à fait probable que diverses tentatives d'arnaques voient le jour à l'avenir, par exemple de faux sites qui imitent le vrai SIA, dans le but de vous subtiliser des informations sensibles. Il faut donc redoubler de prudence et bien s'assurer de se trouver sur le bon site avant de saisir vos informations personnelles ou votre mot de passe. Soyez particulièrement vigilants lorsque vous accédez au site depuis un lien qui se trouve dans un e-Mail, par exemple en vérifiant que l'adresse du site dans votre navigateur se termine bien par « **gouv.fr** », assurant d'être sur un site officiel. Rappelez-vous également que votre mot de passe est privé, vous ne devez jamais le communiquer : les armuriers ou la préfecture n'en ont pas besoin, leur propre accès au SIA leur permet de réaliser les opérations nécessaires (vente, accès à votre dossier, etc.). Ces quelques conseils sont d'ailleurs valables quel que soit le service en ligne auquel vous accédez, pas uniquement pour le SIA. Si vous tombez sur un faux site ou une arnaque, vous pouvez le signaler sur la plateforme **PHAROS** du gouvernement, ou à l'UFA afin que nous fassions remonter cela en priorité au SCAE

¹ <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

Des interconnexions seront bientôt mises en place avec les logiciels EDEN et ITAC de la FFTir et le logiciel de la fédération chasse, permettant de récupérer automatiquement la validité des licences.

Le système a été ouvert progressivement pour différents types de populations :

- Aux chasseurs en février 2022 : pour les chasseurs, le compte est obligatoire pour l'acquisition ou la vente/cession d'armes de catégorie C. A ce jour seuls 700.000 chasseurs auraient ouvert leur compte sur les 3.5 millions de chasseurs français : bien sûr, tous ne détiennent pas forcément des armes, et certains n'ont que des fusils à canons lisses acquis avant 2011, qu'il est inutile d'inscrire sur le SIA.
- Aux détenteurs d'armes trouvées ou héritées en décembre 2022, à l'occasion du plan national d'abandon d'armes, qui permettait d'ailleurs de déclarer légalement ses armes sans avoir à les abandonner. Cent cinquante mille armes ont été abandonnées lors de cette opération, et environ 50 000 ont été régularisées en tant qu'arme trouvée ou héritée en ouvrant un compte SIA
- Aux détenteurs d'armes de défense de catégorie C3⁰ (type gomme-cogne par exemple) ou neutralisées de catégorie C9⁰ en novembre 2023.
- Aux tireurs sportifs en février 2024 : pour les tireurs, le compte est obligatoire pour l'acquisition ou la vente/cession d'armes de catégorie C, ainsi que pour les armes et munitions de catégorie B. En moins de deux mois après l'ouverture, plus de 80% des tireurs sportifs auraient déjà ouvert leurs comptes.

Le système n'est pas encore ouvert pour les détenteurs de la carte de collectionneur, les fédérations de biathlon et de ball-trap et les anciens licenciés qui détiennent toujours des armes, mais aussi pour les détenteurs mineurs.

UN LANCEMENT SPORTIF

Comme pour de nombreux déploiements de nouveaux systèmes informatiques importants, le SIA pour les tireurs sportifs n'a pas échappé aux bugs et aux situations non gérées par le système dans les quelques semaines

qui ont suivi le lancement. L'UFA et les préfectures ont été submergées de questions et d'appels à l'aide. L'UFA a répondu aux détenteurs et a d'ailleurs produit deux articles qui rassemblent les questions et les problèmes les plus couramment rencontrés, avec leurs solutions : ces articles ont servi de base documentaire pour de nombreux détenteurs et armuriers, nous vous encourageons vivement à les consulter et les partager.

Le problème le plus gênant auquel de très nombreux tireurs ont été confrontés a été l'absence de l'autorisation de détention unique sur le compte SIA, empêchant ainsi l'acquisition d'armes ou munitions de catégorie B. La solution passe par une demande d'aide à la préfecture, via le lien « nous contacter » tout en bas du râtelier numérique. Cela adresse la demande à la préfecture dont dépend le détenteur, mais le délai de traitement est très variable d'une préfecture à l'autre, certaines préfectures ont été submergées de demandes pendant plusieurs mois.

Contrairement aux chasseurs pour qui le SIA peine encore à convaincre et a reçu un accueil mitigé, le système a été plutôt bien accueilli par les tireurs sportifs, dont beaucoup l'attendaient avec impatience. En effet, il facilite notamment les procédures pour les demandes d'autorisations d'acquisition et de détention, qu'il est maintenant possible de faire en ligne : fini les multiples dossiers papiers ! De plus, les tireurs disposent maintenant d'un quota de 15 armes² à utiliser quand ils le souhaitent durant les 5 années

² Ou 6 armes pour les primo-accédants



SIA. foire aux questions.



SIA. tireurs : problèmes et questions.



Adresse du SIA.



Adresse de PHAROS.

Les éléments d'armes

Les éléments d'armes de catégorie B5 ne sont pas encore pris en charge par le SIA, la procédure d'autorisation papier reste donc encore en vigueur pour leur acquisition. Attention donc si vos éléments d'armes apparaissent dans votre compte SIA : cela veut probablement dire qu'ils ont été considérés comme des armes (qui comptent donc dans le quota !) et non comme de simples éléments. Pour rappel, les seuls éléments d'armes qui comptent dans le quota sont les carcasses et les parties inférieures de boîtes de culasse. Un simple canon supplémentaire ou une conversion ne compte donc pas dans le quota.

de validité de l'autorisation. Une belle évolution sur le plan pratique ! Même si nous regrettons que les dernières évolutions réglementaires³ ont conduit certains détenteurs à dépasser ce nouveau quota de 15 armes.

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES DÉTENTEURS

Le Ministère a annoncé que le temps libéré par la simplification, la numérisation et l'automatisation des procédures pour les agents de préfecture sera utilisé pour contrôler mieux et plus souvent les détenteurs d'armes. Il s'agit de « cribler » régulièrement les détenteurs : c'est un terme opérationnel qui désigne la consultation de plusieurs fichiers pour y vérifier la présence d'une personne, dans ce cadre il s'agit de croiser notamment le fichier de **Traitement des Antécédents Judiciaires (TAJ)**, le casier judiciaire, le fichier des traitements psychiatriques, mais aussi de contrôler les clubs de tir et les professionnels. Chaque détenteur devrait maintenant faire l'objet d'un criblage au moins une fois par an, alors qu'avant ces opérations étaient réalisées uniquement quand il y avait une nouvelle acquisition ou encore une nouvelle demande ou un renouvellement d'autorisation de détention. Un trou dans la raquette que l'administration se devait de corriger.

Le Ministère prévoit, début 2025,

³ Par exemple le passage en B2§e) des armes semi-auto à chargeur inamovible bloquées à 2+1 coups si elles ressemblent à une arme automatique.

Les numéros d'encodage SIA

Les éléments d'armes de catégorie B5 ne sont pas encore pris en charge par le SIA, la procédure d'autorisation papier reste donc encore en vigueur pour leur acquisition. Attention donc si vos éléments d'armes apparaissent dans votre compte SIA : cela veut probablement dire qu'ils ont été considérés comme des armes (qui comptent donc dans le quota !) et non comme de simples éléments. Pour rappel, les seuls éléments d'armes qui comptent dans le quota sont les carcasses et les parties inférieures de boîtes de culasse. Un simple canon supplémentaire ou une conversion ne compte donc pas dans le quota.

de rendre le compte SIA obligatoire pour conserver le droit de détenir des armes, au moins pour les populations qui ont déjà accès au SIA. Une mesure similaire était déjà prévue pour les chasseurs fin 2023, mais a finalement été repoussée compte tenu du trop grand nombre de chasseurs qui n'ont pas encore ouvert leurs comptes : soit par contestation du système, soit par manque d'information, soit plus couramment par manque de connaissance ou d'accompagnement pour utiliser l'outil informatique.



D'OÙ VIENNENT LES ERREURS SUR LES RÂTELIERS NUMÉRIQUES ?

De nombreux détenteurs nous demandent d'où proviennent les diverses erreurs rencontrées dans leurs râteliers numériques : armes en trop, manquantes ou en double, armes mal identifiées, armes vendues toujours présentes, etc.

Tout d'abord, il faut bien comprendre que le SIA ne repart pas de zéro, il a été mis en place en respectant certaines contraintes techniques liées à l'environnement informatique déjà existant. Il a notamment été prévu pour prendre le relais de l'ancien système AGRIPPA⁴, depuis lequel un maximum d'informations sont importées pour être intégrées au SIA. Un bon nombre d'erreurs provient justement du transfert de données entre ces deux logiciels, mais aussi de la période de transition où les deux systèmes cohabitaient.

AGRIPPA référençait 5,58 millions

⁴ Application de Gestion du Répertoire Informatisé des Propriétaires et Possesseurs d'Armes

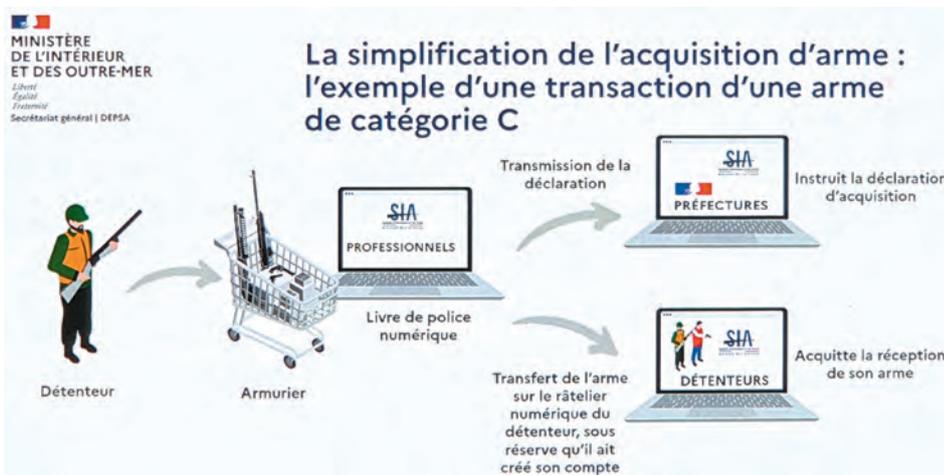
d'armes en janvier 2023⁵, mais il s'agit d'un système vieillissant, qui n'avait pas été pensé avec un internet aussi présent qu'aujourd'hui, qui était obsolète sur bien des aspects, et il était, d'après le Ministère, grand temps de le changer. Pour s'en rendre compte, lors de la présentation au CNTS, Jean-Simon Mérandat, le chef du SCAE, a donné comme exemple le fait que 25% des détenteurs sur AGRIPPA ont plus de 100 ans : cela témoigne soit de bienfaits du plomb sur la santé qu'on nous aurait caché, soit que le système n'était pas prévu sur le long-terme pour gérer le décès des détenteurs et le devenir des armes héritées. De plus, 50% des armes auraient été mal enregistrées : nom de modèle incomplet, mal orthographié, informations manquantes ou encore inversées avec d'autres champs de saisie. Ces erreurs peuvent avoir diverses causes mais sont typiques d'un système trop permissif autorisant entre autres de rentrer du texte libre au lieu de proposer des listes déroulantes bien définies, par exemple pour les calibres ou les fabricants. Il faut aussi garder en tête que bon nombre de ces erreurs proviennent du fait qu'une partie de la procédure était encore

⁵ 2300 de catégorie A, 1,42 millions de catégorie B et 4,16 millions en Cat C (cf : SCAE / présentation du SIA au CNTS)

réalisée avec des documents papiers (les déclarations et les autorisations), eux aussi parfois mal remplis et donc mécaniquement sources d'erreurs de saisie dans le système. Avec le temps, ce genre de petites imperfections s'accumulent de façon dramatique dans un système informatique, au point de le rendre difficilement exploitable et maintenable.

Les évolutions réglementaires ont aussi contribué à la mauvaise identification des armes dans AGRIPPA : pour ne prendre qu'un exemple, avant 2018, il n'y avait aucune différence sur le classement d'une arme semi-automatique d'origine et d'une arme automatique, transformée ensuite. Ainsi, ce « détail » n'était que très rarement mentionné lors des ventes en armurerie, sur les documents de déclaration ou d'autorisation, et donc dans les enregistrements réalisés dans le système informatique. De plus, AGRIPPA n'étant pas relié à un registre centralisé comme le RGA, qui permet notamment de connaître la catégorie réglementaire de chaque arme, il fallait alors indiquer la catégorie sur chaque fiche AGRIPPA, puis la modifier en cas de transformation de l'arme (crosse soudée, conversion en semi-auto 2+1, neutralisation, etc.) ou d'évolution réglementaire, ce qui complexifiait énormément la gestion courante et est naturellement source d'erreurs.

Pour qu'une arme soit importée depuis AGRIPPA vers le SIA, il faut qu'elle ait une référence RGA afin de faire la correspondance. Dans AGRIPPA, ce n'est le cas que pour les armes qui ont connu un mouvement (vente, cession, etc.) ou une opération comme un renouvellement d'autorisation



depuis 2018, date à laquelle le RGA a été mis à disposition des préfetures. Lors d'un mouvement sur ces armes, les préfetures en profitaient pour chercher et renseigner les références RGA des armes concernées dans AGRIPPA, préparant ainsi leurs futures importations dans le SIA. C'est pourquoi ce sont principalement les armes détenues depuis longtemps, qui n'ont eu aucun mouvement depuis 2018, qui sont manquantes dans le SIA, faute d'avoir un numéro RGA renseigné sur AGRIPPA. Il est important de noter qu'une arme manquante dans le SIA ne signifie bien souvent pas qu'elle était inconnue de l'administration, mais simplement qu'il n'y avait pas assez d'informations pour faire la bascule automatique dans le SIA. La période de transition entre l'ancien et le nouveau système a aussi pu générer quelques erreurs : depuis 2021, les armes sont enregistrées en direct par l'armurier sur le SIA auquel ils ont accès. Cependant, le SIA n'était pas encore ouvert aux détenteurs à cette date, et la procédure papier qui existait encore se faisait forcément en différé pour les déclarations et les autorisations : il y avait d'abord les délais postaux bien sûr mais aussi les délais de traitement des préfetures. Il est alors facile d'imaginer diverses situations complexes pouvant conduire à la création de doublons ou d'armes toujours enregistrées au précédent détenteur : arme renvoyée à l'armurier pour défaut de fabrication alors que les déclarations sont déjà parties par voie postale, arme revendue avant d'avoir été enregistrée par la préfeture, etc.



Jean-Simon Mérandat alors chef du SCAE et Gabriel Flory du CA de l'UFA.

Tous ces problèmes ne sont pas simples à résoudre d'un point de vue purement technique et informatique. La solution du Ministère pour ne plus reproduire ces erreurs a été de dématérialiser l'ensemble des procédures de bout en bout dans le SIA, éliminant totalement le papier, et de créer le RGA afin de lister les détails techniques des différents modèles d'armes (marque, modèle fabricant, calibre, etc.) mais aussi leur catégorie réglementaire. Enfin, le Ministère a délégué aux détenteurs la correction des informations de leurs râteliers numériques : ils ont 6 mois à partir de l'ouverture du compte tireur sportif pour réaliser les corrections nécessaires. Cette mesure a été décriée par certains détenteurs, estimant que ce n'est pas à eux d'effectuer le travail de l'administration, et ayant peur d'être tenu comme responsable d'éventuelles erreurs qu'ils pourraient commettre malgré eux. Pour le Ministère, le SIA est le « système des honnêtes gens » et il estime qu'il est dans l'intérêt des détenteurs de réaliser ces corrections. Ceux qui ne joueront pas le jeu devraient tôt ou tard être rattrapés par la patrouille...

EN CONCLUSION

Bien que la transition vers le SIA ait engendré des erreurs et des frustrations, elle représente un pas crucial vers une gestion plus moderne et fiable des armes en France. Les simplifications de procédures apportées par la numérisation sont bienvenues, et l'accès au râtelier numérique donne aux détenteurs une meilleure visibilité sur les armes enregistrées par l'administration.

Le Ministère a présenté son système d'information de gestion des armes comme étant le plus abouti au monde, et souhaite l'étendre ou le proposer aux autres pays européens très prochainement. Il est vrai que de nombreux pays ont pour l'instant échoué à déployer efficacement un tel système, notamment l'Italie, le Canada et plus récemment la Suisse où les préoccupations techniques n'ont même pas commencé à être étudiées, puisque le Conseil National a tout simplement refusé la mise en place d'un tel système à l'échelle du pays, estimant que chaque canton doit conserver sa propre gestion.

Il reste maintenant à voir comment le SIA va évoluer, faire face notamment aux enjeux stratégiques de sécurité informatique, et comment l'administration va accompagner et proposer des solutions aux personnes en situation d'illectronisme, ce qui représentait 15% des plus de 15 ans en 2021, soit tout de même 8 millions de personnes, d'après l'INSEE⁶.

L'UFA reste naturellement attentive à ce déploiement, veillant à ce que les intérêts des utilisateurs soient pris en compte en continuant le dialogue avec le Ministère lorsque cela est nécessaire.



Michel Baczyk président de la FFTir et Gabriel Flory du CA de l'UFA.

⁶ Insee Première n° 1953, Insee, 26 juin 2023

Le Banc National d'Épreuve de **St Étienne**

Jean Jacques Buigné, fondateur de l'UFA

Nous avons eu l'occasion de visiter récemment le Banc d'Épreuve de St-Étienne. Cette institution a été créée en 1782 pour tester la solidité des canons d'armes à feu. Le tournant a été l'obligation de 1960 d'éprouver toute arme « *fabriquée, transformée, introduite ou importée en France* ». Sauf pour les armes qui auraient été éprouvées dans l'un des 14 pays qui ont institué une reconnaissance réciproque de leurs poinçons d'épreuve.

Sous l'égide de la Chambre de Commerce de St-Étienne, le Banc National d'épreuve de St-Étienne occupe une place primordiale dans la réglementation en France.

Bien entendu, sa première fonction est d'éprouver ou de rééprouver les armes à feu. Mais également à l'importation, il exerce un contrôle sur la catégorie des armes anciennes importées. Il valide le classement dans la catégorie (D5f) des répliques d'armes à feu. Il expertise les armes d'alarme pour vérifier qu'elles sont bien conformes à la réglementation. Il est habilité à détruire les armes, à les neutraliser pour les transformer des catégorie A, B ou C en catégorie C90, en conformité avec le règlement européen.

Le Banc d'Épreuve a d'autres activités comme celle de tester des matériaux de sécurité pour leur résistance balistique ou à l'impact ainsi que d'homologuer les munitions.

Et enfin, dans une nouvelle approche de sauvetage du patrimoine, le Banc d'Épreuve va recevoir la collecte par des armuriers, des armes abandonnées à l'État ou saisies par les tribunaux. Son rôle sera de les valoriser en faisant le tri entre celles qui ont une valeur patrimoniale, celles qui ont une valeur commerciale et celles qui sont justes bonnes pour être ferrailées. C'est un grand pas en avant à la satisfaction de



Le Banc d'épreuve a emménagé en 1988 dans des bâtiments conçus pour sa fonction. Il faut prendre rendez-vous avant toute visite Zone Industrielle Molina La Chazotte - 5 rue de Méons - CS 40147 42004 Saint Etienne cedex 1 - 04 77 25 12 06

l'UFA qui s'est toujours insurgée contre les destructions abusives.

neutralisation plus douce qui reste conforme à la directive européenne :

CE QUI INTÉRESSE LES COLLECTIONNEURS

LA NEUTRALISATION :

C'est le seul organisme français qui peut neutraliser les armes légères d'un calibre de moins de 20 mm. Selon la volonté de Bruxelles, les éléments de l'arme sont solidarifiés : culasse, chien, détente, barillet sont soudés entre eux et le chargeur est indémontable. Le prix des opérations de neutralisation est de l'ordre de 150 à 300 € selon le type d'arme neutralisée.

Depuis peu, l'institution propose une

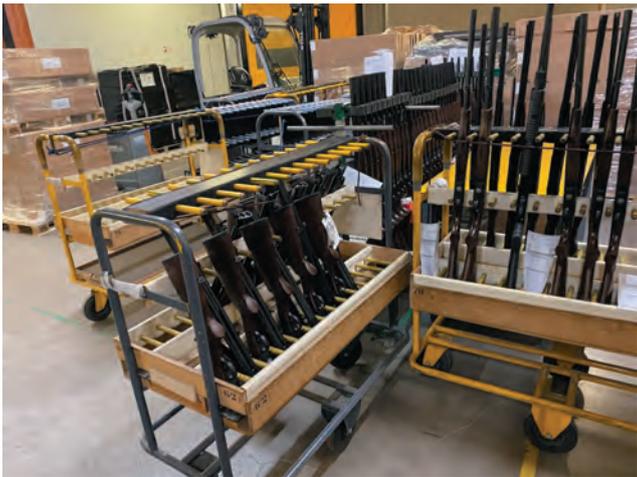
- Sur une arme d'épaule ou un pistolet, la culasse fonctionne longitudinalement, le chien recule, mais ne reste pas en position arrière. Cependant le mécanisme de détente, en partie retiré, laisse une détente fixe. Mais au moins, si on manipule la culasse on entend le clac bien caractéristique d'une arme. Bien entendu, l'arme reste indémontable y compris le chargeur.
- Sur un revolver, le barillet tourne, mais ne s'arrête pas en face du canon et ne se bascule plus ni ne se démonte. Le chien sans percuteur



Ces armes d'épaule attendent leur passage à la neutralisation.



Les fameux poinçons !



Les armes circulent sur des chariots.



Les tunnels de tir sont sécurisés.

se manipule, mais ne reste pas bloqué en arrière. Le prix de la neutralisation est d'environ 50 € supérieur à celui des neutralisations classiques.

Toujours dans sa recherche d'une certaine conservation du patrimoine, l'institution propose la :

NEUTRALISATION DIDACTIQUE.

Comme son nom l'indique, elle permet de transformer l'arme en objet pédagogique en montrant par des fenêtres ouvertes à certains endroits une partie des pièces mécaniques. C'est ainsi que le chargeur est montré en coupe ; Le canon présente des coupes avec une munition chargée ; la rotation barillet est libre ; les mouvements de glissière et culasse libres ; etc. L'arme ainsi modifiée conserve le classement en catégorie C9° de l'arme neutralisée. Il existe même la possibilité de personnaliser l'arme avec un marquage

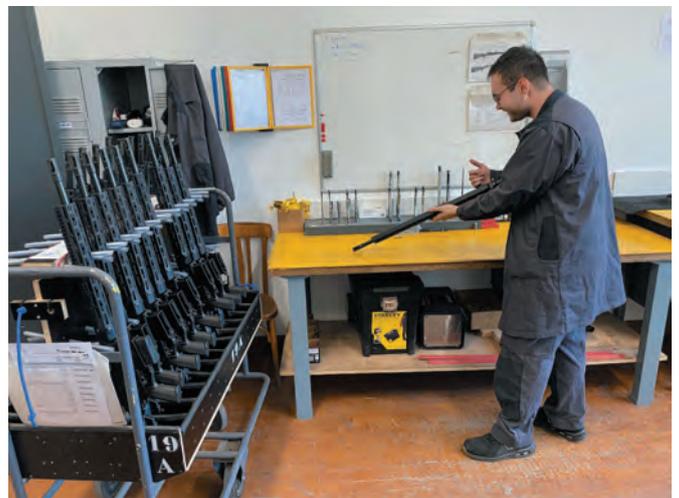
laser, pour marquer un événement par exemple.

Pour que cette neutralisation didactique soit possible, il est nécessaire que l'étude ait déjà été effectuée par le Banc d'Épreuve.

A ce jour elle est possible pour les : pistolet-mitrailleur UZI - fusil d'assaut FAMAS, AR15, Kalachnikov (tout type) - fusil Mauser - revolver Colt, Smith & Wesson, Ruger - pistolet Glock 17, SIG Police 2022.

Pour les armes non encore étudiées, il suffit de poser la question pour que le Banc étudie la faisabilité de la transformation. C'est petit à petit que le catalogue augmente.

La neutralisation didactiques des



Après le tir d'épreuve, la cinématique du fonctionnement est vérifiée et à cette issue, elles sont poinçonnées.

armes ne peut se faire que sur une arme en bon état de fonctionnement, complète et n'ayant subi aucune transformation. Le Banc National d'Épreuve refuse, lorsque l'état de l'arme confiée ne le permet pas. Le prix peut aller de 260 € à 330 € selon le type d'arme.



Neutralisation Didactique : Le FAMAS a été la première arme à être étudiée par le Banc d'Épreuve à la demande des militaires. À côté d'un AR-15 de Sabre Defence Industries, modèle XR15.



Neutralisation Plus : Les genouillères de ce P08 fonctionnent normalement, mais ne restent pas en arrière, la gâchette ayant été supprimée.

Rencontre avec Yves GOLLETY

Président de la **Chambre Syndicale des Armuriers**

Jean Laurent Varney, Trésorier de l'UFA

UFA – Bonjour Yves Gollety, d'abord bien sûr, comment êtes-vous devenu armurier ? Jusqu'à devenir propriétaire de l'établissement le plus connu de la place de Paris ?

YG - En fait, je suis venu très jeune aux armes par la chasse. Écolier je traînais souvent dans une armurerie boulevard de Courcelles à Paris et j'allais faire leurs courses chez les grossistes à vélo, puis en mobylette. Il m'arrivait aussi de livrer ponctuellement les clients, ou de travailler en stage pendant les vacances, et ceci jusqu'à être embauché par cette maison. Quelques années plus tard, j'ai voulu voler de mes propres ailes et j'ai repris l'Armurerie de la Bourse en 1989.

UFA – Comment, quand êtes-vous devenu le Président du Syndicat des armuriers ?

YG - A partir de 1992, certains armuriers qui voyaient différentes directives apparaître ont estimé ne pas être représentés de manière suffisamment virulente et m'ont pressé de prendre la présidence du Syndicat parce que j'étais jeune et dynamique. Succédant au petit-fils de Monsieur Gastine-Renette, dès 1995 j'ai été beaucoup aidé bénévolement dans nos combats par un tireur, juriste professionnel et haut fonctionnaire. Il m'a mis en relation avec de hautes personnalités dans les cabinets, des élus, et même des ministres, devenant de la sorte un peu leur relais avec le monde des armes. Un climat de confiance s'est instauré et ils m'écoutaient quand je leur disais que l'administration partait parfois dans le mauvais sens.

UFA – Pouvez-vous donner quelques précisions sur le Syndicat ? Composition, élections, statuts ? Conseils ou directives aux membres du Syndicat ?

YG - Selon les années, la CSNA¹ compte entre 260 et 300 membres armuriers. Les élections ont lieu tous les quatre ans, et le Bureau compte une vingtaine de membres, dont deux vice-présidents, un pour « Paris » et « province ». Je ne devrais plus être président depuis quelques années conformément aux statuts initiaux, mais, ceux-ci ont été changés dans les années 2000 à l'initiative de mes confrères pour me permettre de rester. Il faut préciser qu'un président exerçant en région parisienne est devenu essentiel pour la tenue de réunions au ministère, décidées au débotté ou parfois annulées au dernier moment. Pour communiquer en interne, nous sommes passés de réunions bimestrielles à de nombreuses visioconférences en fonction des sujets à traiter. Nous avons également un bulletin de liaison envoyé à nos adhérents tous les 2 mois, avec un édito qui reprend les textes d'actualité, les problèmes rencontrés ponctuellement par certains confrères. Nous sommes d'ailleurs en parfaite osmose avec l'UFA et ses articles sur la réglementation. Le Syndicat a également le rôle capital d'être l'interface entre les armuriers et l'administration. A ce titre, nous faisons régulièrement des médiations entre nos confrères et les préfetures qui peuvent parfois commettre des erreurs, ce qui nous a permis d'en sauver beaucoup.

UFA – Quelles sont vos relations de travail avec le SCAE² ? Vous estimez-vous suffisamment consulté ?

YG - Nous appelions de nos vœux un tel service qui prendrait en charge la dématérialisation des tâches de l'armurier conformément à un rapport rédigé il y a une dizaine d'années. Et nous sommes très régulièrement consultés, avec maintenant une réelle écoute de la direction actuelle



pour œuvrer au mieux dans l'intérêt des tireurs et des chasseurs, malgré parfois quelques divergences. Nous aurions préféré une mise en place du SIA plus progressive, mais finalement qui s'est mieux passé que ce que nous pouvions craindre au début. Quoiqu'il en soit, il faudra une dizaine d'années pour expurger toutes les erreurs, omissions et défauts des systèmes antérieurs, ainsi que la régularisation des armes des personnes décédées.

UFA – Actuellement, certains armuriers renâclent à effectuer le travail de l'administration qui consisterait à mettre à jour le râtelier de tireurs sans solution administrative ? Est-ce une position que le Syndicat pourrait contribuer à faire évoluer d'une façon ou d'une autre ?

YG - Tout le monde doit balayer un peu devant sa porte. Nombre d'armuriers voient pour la première fois des particuliers venir leur demander de régler leurs problèmes administratifs avec le verbe haut sans avoir ouvert leur compte SIA. Bien sûr, lorsqu'il s'agit de clients réguliers, les armuriers effectuent sans problème leur travail de conseil et d'assistance. Pour ceux qui viennent pour la première

¹ Chambre Syndicale Nationale des Armuriers

² Service Central des Armes et Explosifs

fois, nous sommes évidemment aussi tout à fait prêts à les accueillir et les aider de façon aimable.

Nous avons plaidé pour que les comptes « chasseurs » puissent être ouverts par des tiers ou avec l'assistance de jeunes plus agiles avec l'informatique, qui peuvent ainsi contribuer au déblocage rapide de certaines situations.

UFA - Vous participez, Es-qualités, à des réunions régulières avec la plupart des acteurs du monde des armes. Que peut-il bien ressortir de ces réunions ?

YG - En première ligne, se trouve le comité Guillaume Tell. Ainsi, l'administration négocie avec un monde des armes qui parle d'une seule voix, sans risque de remous ou de polémiques, c'est notre principal atout. N'oublions pas le poids énorme que représentent les chasseurs, auxquels nous devons l'essentiel de nos victoires. Sans compter les *nemrods* et tireurs parmi les élus et les officiels qui de ce fait ne sont pas des anti-armes. Ainsi, à de multiples reprises, nous attirons l'attention des politiques sur de possibles erreurs dans l'application ultime des directives européennes.

UFA - Dans une interview prémonitoire donnée en 1999, vous déclariez « Plutôt que de s'occuper de tout ce qui concerne les marchés parallèles et la délinquance, on se focalise sur les gens honnêtes ». Rien n'ayant bien sûr changé, au contraire, aujourd'hui, quel message voudriez-vous faire passer ?

YG - Régulièrement, l'actualité et les derniers faits divers choquent les tireurs et les chasseurs qui voient de plus en plus d'armes illégales circuler alors qu'ils sont eux-mêmes très encadrés et contrôlés. Mais globalement l'administration ne considère plus aujourd'hui les tireurs et chasseurs comme une population suspecte, ou en connexion avec un marché parallèle dévoué au grand banditisme et au terrorisme et complètement dissocié du marché légal.

UFA - Vous disiez également

Yves Gollety gère l'armurerie de la Bourse depuis 1989.

Pour les collectionneurs c'est un lieu historique où l'on vend des armes depuis 200 ans : 1827 Casimir Lefauchaux, inventeur du fusil à Broche. 1853, la veuve Lefauchaux. 1859. Jean Pierre Laffiteau, gendre de Casimir Lefauchaux, 1872, Henry Rieger ancien associé de Laffiteau. 1914 Verney-Carron frères.



qu'il ne restait plus que 850 armureries (en 1999), combien aujourd'hui ?

YG - Nous voyons avec plaisir augmenter le nombre de professionnels dans l'activité armurière, notamment grâce aux formations spécifiques de la FEPAM³. Actuellement environ 1200 entreprises ont une AFCI⁴ dont un millier comptent des titulaires d'un diplôme d'armurier ; elles sont aujourd'hui également mieux recensées par le SCAE.

UFA - En revanche, vous avez été exaucé, la carte de collectionneur gérée par l'UFA existe enfin ?

YG - C'est une très belle avancée dans la reconnaissance de ce statut, malgré la froideur de l'administration qui a mis des bâtons dans les roues à l'époque, car elle faisait un blocage sur la catégorie B, et ceci interdit de faire des collections thématiques complètes.

UFA - Vous n'étiez pas défavorable à la mise en place d'une « carte d'identité des armes » fonctionnelle et qui n'aboutirait pas à un fichage des tireurs. Les débuts laborieux de la mise en place du SIA et une possible vulnérabilité aux piratages vous inspirent quoi ?

YG - Je suis toujours inquiet à l'idée de savoir que les fichiers des tireurs pourraient être piratés par des hackers

³ Fédération Professionnelle des Métiers de l'Arme et de la Munition

⁴ Autorisation de Fabrication, Commerce, Intermédiation, exploitation et utilisation de matériels de guerre (catégorie A2).

ou des puissances étrangères, comme certains sites du gouvernement récemment, voire consultés trop facilement en vue d'éventuels cambriolages. Il faudrait aussi des filtres pour la libre consultation par les forces de l'ordre, nécessaire avant une intervention domiciliaire.

UFA - Quel regard portez-vous sur les actions de l'UFA ?

YG - Nous sommes totalement complémentaires en toute confiance et l'on s'appuie régulièrement sur vos analyses et vos identifications. Vous êtes en première ligne face à l'administration comme nous ne pouvons pas toujours l'être nous-mêmes. Pour résumer, un vrai partenariat existe entre nous.

UFA - Peut-t-on vous voir au Game Fair de La Motte-Beuvron ?

YG - Je m'y rends chaque année sur le stand de la CSNA afin de rencontrer le grand public et nos confrères, ou faire des démonstrations d'ouverture de comptes SIA.

Pour conclure, je dirais que nous restons parmi les pays les moins mal lotis en matière de restriction d'accès aux armes. Certains pays européens ont récemment libéré leur réglementation dans ce domaine, mais ils semblent avoir l'intention d'armer et de former leur population pour se préparer malheureusement à une guerre d'agression prochaine.

UFA - Merci pour votre disponibilité au nom de l'UFA.

Le Débarquement Oublié

Thierry de Villeneuve la Colette, Trésorier-adjoint de l'UFA

Dès 1942, les Alliés étudient les moyens d'attaquer en Europe pour défaire les forces de l'Axe, en écho aux demandent d'ouverture d'un second front par Staline. Les discussions portent sur les avantages stratégiques et inconvénients tactiques à mener des opérations trans-Manche et par la Méditerranée, lors des multiples conférences interalliées à Anfa (Casablanca), Québec, le Caire, puis Téhéran pour présenter le plan à Staline.

Une opération en Provence devait avoir lieu conjointement avec celle de Normandie. Par manque de moyens maritimes, l'opération par la Méditerranée est reportée, sans date. Ces opérations en tenaille sur le front européen avaient alors pour nom de code **Sledgehammer** au nord et **Anvil** au sud (Marteau et Enclume). **Sledgehammer** est abandonnée devant l'opposition britannique, pour laisser place à l'opération Torch en Afrique du Nord en 1942. Eisenhower annonce à Churchill qu'aucune autre opération n'aura lieu avant 1944. Le projet de débarquement dans le nord de la France renaît sous le nom d'Overlord avec plus de divisions et exige plus de bateaux que prévu. En mars 1944, Anvil est reportée car les difficultés rencontrées en Italie empêchent de dégager les troupes nécessaires. Anvil était initialement considéré comme un plan de diversion de deux ou trois divisions, fait pour contenter Staline et répondre aux attentes françaises.

Churchill était opposé depuis longtemps à cette opération dans le sud de la France : il préférait une intervention en Adriatique vers l'Europe centrale pour juguler les avancées de l'Armée Rouge. Montgomery dira que « *Anvil affaiblissait le front italien au moment même où nous y progressions avec une grande chance d'atteindre Vienne avant les Russes* ». Eisenhower impose un débarquement dans le sud de la France. Churchill demande que soit étudié une opération en Gironde plutôt qu'en Provence, avec pour nom de code : **Caliph**.

DES PORTS EN EAU PROFONDE

Le Débarquement de Provence est sauvé par les problèmes logistiques que pose la terrible tempête du 19 juin en Manche qui a détruit le port



Insignes des Unités de la 1^{ère} Armée française du général de Lattre de Tassigny ainsi que quelques unités américaines.

flottant **Mulberry A** d'**Omaha Beach**. Désormais, les Alliés ont absolument besoin des ports en eaux profondes de Marseille, Port de Bouc et de Toulon et au plus vite car l'armée de Normandie sera stoppée en septembre 1944 par défaillance logistique. C'est un fait peu connu mais plus de tonnage logistique transitera par les ports de Méditerranée que par tous les ports de la Manche réunis, ceci jusqu'à la disponibilité du port d'Anvers. Les ports provençaux fourniront le tiers des besoins logistiques alliés en Europe de l'Ouest.

Aussi, Américains et Français installeront un pipe-line depuis Martigues, dès le 26 août, pour acheminer des essences vers le nord. Jusqu'à la fin du conflit, ce dispositif transportera 13.000 barils/jour jusqu'à Mannheim.

À comparer aux immenses difficultés logistiques dans le secteur Normandie, difficilement palliées par la noria de camions du Red Ball Express.

En marge de la première conférence du Caire, août 43, il est acté que les troupes françaises participeront au débarquement en Méditerranée. Le 23 janvier, après de nombreuses négociations, la liste des unités françaises est arrêtée et approuvée par le commandement suprême allié le 31 janvier 44.

Cette liste limite le nombre de divisions. De nombreuses unités existantes et bien entraînées seront dissoutes et leur personnel réaffecté. Ce sera fait dans la douleur car l'Armée française voulait se battre en grand nombre. Pour obtenir la certitude de participer à la délivrance de la France,

elle a dû s'incliner devant certaines réalités mises en avant par l'état-major américain. La 1ère DFL, un temps non considérée, fera finalement partie du dispositif. Le plan d'assaut américain évoluera plusieurs fois en fonction des navires disponibles. Des bateaux seront même prélevés sur la flotte du Pacifique.

Le rééquipement se fera en prélevant sur les stocks des unités U.S. L'infanterie française recevra des fusils américains modèles 1903 et 1917 quand les G.I. recevront des Garand M1. Il est demandé que la 1ère D.B. ne reçoive que le même modèle de char Sherman, mais elle héritera de chars munis de chenilles acier T49, pas adaptées aux routes pavées des villes. Les tirailleurs utiliseront à la fois de l'armement collectif français et américain. La 1ère DFL préférera conserver son armement anglais, bien qu'habillée par les U.S.A.

Au 1^{er} juin 44, l'ensemble des forces expéditionnaires françaises est prêt et disponible. Le 2 juillet 44, la date du 15 août est définitivement arrêtée. **Anvil** est renommée Dragoon le 1^{er} août 1944 : une expression anglaise de dépit, dit-on en référence à la réaction de Churchill, dépité d'avoir été contraint de céder à Roosevelt.

L'OPÉRATION EST LANCÉE

L'ordre de bataille final est constitué de onze divisions : sept françaises et quatre américaines, dont une aéroportée.

Nous sommes maintenant en août 44 en Italie. Deux divisions d'infanterie françaises sont relevées après les combats de Sienna, regroupées autour de Naples puis transférées à Tarente. Elles s'installent dans des camps mis en place par les Britanniques, à l'écart de la population. La 1ère DFL sera la seule division française à embarquer intégralement à partir du même port, à Tarente. À cause d'incidents tragiques avec la population locale, hostile aux Alliés, la division embarque quatre jours en avance dans les cinq paquebots réquisitionnés pour la transporter. La 3^{ème} DIA sera presque au complet à Tarente ; les Tunisiens du 4^{ème} RTT, libérés plus tard des

combats en Italie, embarquent à Naples et arrivent le 25 août. Les véhicules vont à Brindisi pour être préparés pour un débarquement « humide ». Ils rejoindront Tarente par Liberty Ship le 10 août. La 3^{ème} DIA embarque sur cinq autres paquebots réquisitionnés. Le 13 août, le convoi lève l'ancre et les ordres sont décachetés.

Les hommes savent enfin où ils vont mettre pied en métropole : dans les secteurs Cogolin pour la 3^{ème} DIA et La Croix Valmer pour la 1ère DFL.

Les Commandos d'Afrique de Georges-Régis Bouvet attaquent dans la nuit du 14 au 15 août en débarquant au Rayol-Canadel et au Cap Nègre. Ils seront les premiers soldats alliés à mettre le pied en métropole. Le Groupe Naval d'Assaut de Corse du contre-amiral Robert Battet connaît un échec sanglant après un assaut de nuit depuis des vedettes lance-torpilles, entre Le Trayas et Théoule. La 1st Special Service Force attaque les îles d'Hyères.

La 9^{ème} DIC du général Pierre Magnan et les Tabors marocains sont en Corse. Ils embarquent le 18 août pour arriver le 20 sur les plages disponibles. Les Goumiers foncent pour combattre à Aubagne dès le lendemain.

La 1st Airborne Task Force du *brigadier general* Frederick est parachutée dans la nuit du 14 au 15 entre les massifs des Maures et de l'Estérel pour interdire tout déplacement de troupes ennemies. Par la suite, les para iront vers la frontière italienne.

Les trois divisions d'infanterie américaines débarquent le 15 août sur les plages de La Croix Valmer et Pampelonne, pour la 3^{ème} DI ; les



Une des très rares photos couleurs prises il y a 80 ans et reprise par l'auteur en 2024 avec le même appareil photo militaire : la Croisette, à Sainte-Maxime.

plages de la Nartelle, des Éléphants et de la Garonnette, pour la 45^{ème} DI et des plages au nord de Saint-Raphaël, autour d'Agay, pour la 36^{ème} DI car les plages au sud de Saint-Raphaël étaient trop défendues.

La 1^{ère} Division Blindée du général Touzet du Vigier est fractionnée en Combat Commands. Le C.C. N°1 du général Aimé Sudre est inclus dans le dispositif américain. Il débarque aux Éléphants dès le 15.

Le 16 août vers 18h00, les côtes françaises sont en vue. La 1ère DFL accoste les plages de La Croix-Valmer, Sylvabelle et Gigaro. La 3^{ème} DIA accoste à Cogolin. Le C.C. N°2 du colonel Kientz accoste à Grimaud. Le général Joseph de Goislard de Monsabert et son staff débarquent du M.S. Circassia sur la plage de La Foux. La nuit commence à tomber et dans un ultime sursaut, la Luftwaffe bombarde la plage. De nombreux soldats tombent, dont le chauffeur de Monsabert. Le général échappe de peu à la mort car il était aussitôt reparti rejoindre de Lattre sur le M.S. Batory.

Le débarquement du matériel des Français commence mais à un rythme

très lent. Il faut une heure pour acheminer un GMC de son *Liberty Ship* au point de rassemblement des régiments autour de Cogolin.

Le 19 août, le haut commandement allemand ordonne le repli des troupes non essentielles pour défendre les grandes villes côtières. Le général américain Lucian K. Truscott crée dans l'urgence la « Task Force Butler », constituée d'unités prélevées sur les divisions U.S pour foncer par l'intérieur, via Sisteron, couper la retraite allemande. Les divisions américaines progressent vers le nord et l'est pendant que les Français ont la mission de libérer les grandes villes et leur port. La Résistance française se déchaîne contre l'occupant, avec de lourdes pertes, mais la terreur des Allemands de voir leur sort confié aux Résistants français leur commande de se rendre au plus vite aux troupes régulières.

Le 19 août, le général de Lattre et ses généraux décident d'attaquer, avec l'accord des Américains, Marseille et Toulon immédiatement et simultanément, alors que seulement un dixième du matériel est à terre. Le 28 août, Hyères, Toulon et Marseille sont libérées avec quarante jours d'avance sur le plan initial. Le port de Port-de-Bouc accueille un premier bateau dès le 2 septembre. Les troupes de Normandie vont pouvoir recevoir essences et munitions. L'armée allemande a réussi à se faufiler hors de la nasse de Montélimar, malgré de très lourdes pertes.



La seule photo connue du débarquement d'hommes de la 1^{ère} DFL sur la plage de Gigaro à La Croix Valmer. La plage sur la commune de Cavalaire était impraticable à cause des défenses allemandes. Il n'y a pas eu de photographes affectés à la 1^{ère} DFL. Cette photo a été prise par un marin inconnu de l'U.S. Coast Guard en charge du transport des hommes à terre. © U.S. NARA.

Sauvetage du patrimoine historique

Jean Jacques Buigné, fondateur de l'UFA

On se souvient qu'en novembre 2022, à la suite d'un climat de peur savamment orchestré, les Français avaient déposé les armes qu'ils détenaient dans les Armodromes. Globalement c'est une bonne idée de supprimer des armes illégalement détenues. Mais parmi les 150 000 armes rendues se trouvaient de nombreuses armes à haute valeur patrimoniale. L'UFA a fait tellement de bruit que finalement le ministère a chargé ses experts d'extraire des 150 000 armes, celles qui offraient de l'intérêt. Et ces armes ont été présentées aux Musées en novembre 2023 (voir Légi-arm n° 8). Celles-ci leur seront attribuées en fonction de leur thématique et audience.

A l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du débarquement,

le Ministère a remis officiellement 16 armes à deux musées normands. Arromanches et Utah Beach.

A cette occasion, la presse a été conviée et les reportages nombreux. Belle opération positive de communication.

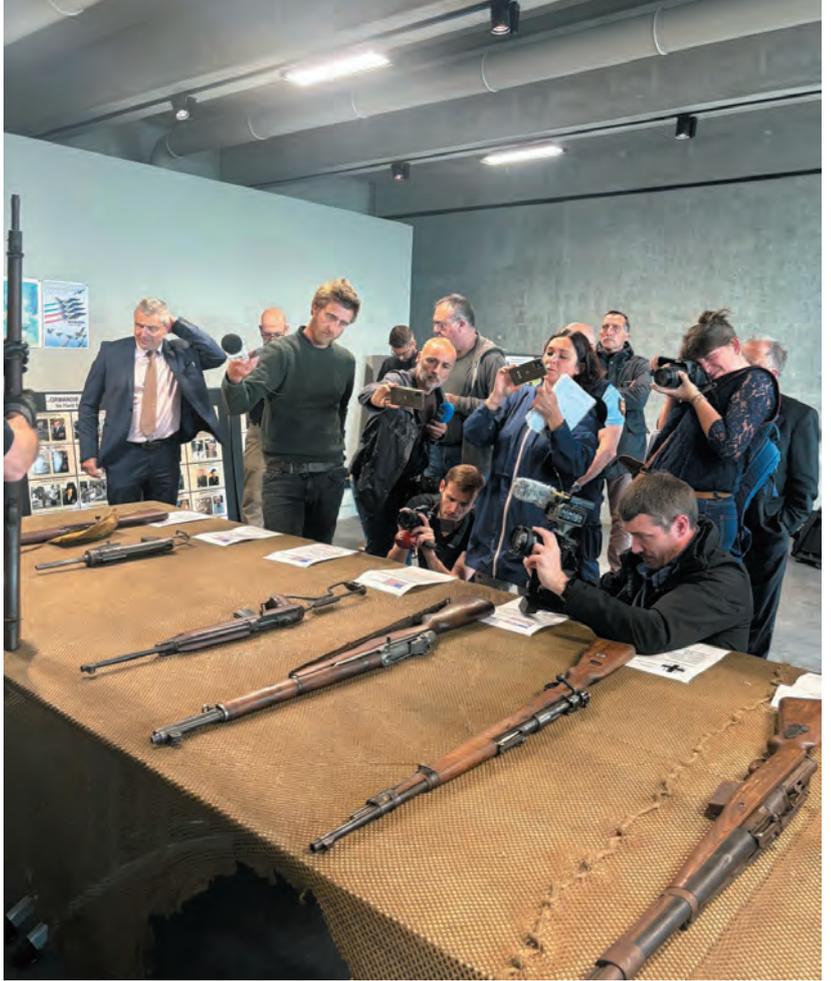


L'OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES À L'ÉTAT EN QUELQUES CHIFFRES





Utha Beach : La presse conviée pour l'événement, a été captivée par les explications historiques de Philippe Couvreur, expert au SCAE. Sur la photo il présente un Pistolet Mitrailleur Thompson.



Arromanches : La presse a joué le jeu, tous les journaux régionaux ont fait un compte rendu de l'événement. A ce titre l'opération de communication du Ministère à parfaitement fonctionné.



Arromanches :

A gauche le commandant Bertrand Boittiaux chef du bureau expertise du SCAE, Michel Delisle délégué de l'UFA pour la Normandie, Julie Mercier directrice du DEPSA, Thierry OURGAUD adjoint au chef du SCAE et Émilie GUISS cheffe du pôle communication de la DEPSA.

Note : **DEPSA** : Direction des Entreprises et Partenariats de Sécurité et des Armes. C'est le service qui chapeaute le **SCAE**, Service Central des Armes et Explosifs.



L'AGO annuelle de l'UFA se tiendra le 14 septembre 2024 dans la casemate de la Citadelle de Belfort. Les adhérents seront convoqués individuellement et l'info est à retrouver sur le site de l'UFA.

